



Commission affaires générales, tranquillité publique et sécurité, circulation

Compte-rendu de la réunion du 4 novembre 2014

C32-2014-001

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Christophe BELLER, adjoint
M. Laurent BAIRIOT, conseiller municipal
Mme Emmanuelle LE BRIGAND, conseillère municipale
M. Eddy RENAULT, conseiller municipal
M. Loïc BURBAN, conseiller municipal

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M. Roland PICHON, directeur général des services
Mme Anne EDELY, responsable du service population
Mme Valérie GIANGRANDE, Chargée de prévention
M. Guy LE CLOAREC, responsable de la police municipale

PROJET DE DELIBERATION

Etat d'avancement du plan communal de sauvegarde

DOCUMENT ANNEXE

Point sur les cimetières

AFFAIRES GENERALES

Cf ci dessus : point sur les cimetières

TRANQUILLITE PUBLIQUE ET SECURITE

Evolution des missions de la police municipale

Le transfert de la gestion des pièces d'identité au service population (cf CTP du 15/09/2014) nécessite des travaux d'aménagement des locaux mais devra être opérationnel avant le mois de mars prochain, puisque l'agent transféré est appelé à participer également à la préparation des élections.

La police se recentre sur ses missions et pourra développer certaines interventions : patrouilles pédestres, contrôles de vitesse...

Des acquisitions seront donc proposées au budget 2015 : un radar (7500 €), un radar pédagogique (2300 €), un ethylorest électronique (1200 €).

Etat d'avancement du plan communal de sauvegarde

Cf délibération

Point sur les actions engagées en matière d'état de péril des bâtiments

Depuis le début de l'année, 12 mises en demeure ont été notifiées au titre du péril ou de l'insalubrité.

Deux ont fait l'objet d'une saisine du tribunal administratif à fins d'expertise, dans le cadre d'une procédure de péril imminent: elles concernent des bâtiments situés rue du général de Gaulle (du 65 au 73 et le 50). Les jugements sont attendus à brève échéance.

D'autre part, le Préfet a demandé à la Ville de formuler une proposition de classement en zone de mérule afin de mettre en place des diagnostics obligatoires ainsi qu'une indemnisation par les assurances.

Un courrier a été dressé aux professionnels (agences et notaires) afin qu'ils contribuent à la définition de ce zonage au regard des informations qu'ils détiennent.

Déchets dangereux

Il s'agit en l'occurrence de seringues retrouvées en nombre dans des lieux publics. Les relevés seront transmis à la police municipale pour suite à donner.

CIRCULATION

Déplacement des containers d'ordures ménagères

Certains containers sont à déplacer pour des raisons liées à l'accessibilité ou à la fonctionnalité.

Une expérimentation va être conduite rue Jullien, avec un déplacement de containers du trottoir vers la chaussée, et en corollaire la mise en sens unique du tronçon et l'organisation de stationnements.

La nécessité d'harmoniser les cache containers est également soulignée.

Suites des rencontres avec les riverains des rues Botrel et Brizeux

Le principe d'une mise en sens unique de la rue Botrel vers la rue Brizeux est acté. La question des cheminements et stationnements reste partiellement à l'étude.

Marché de Noël

Il aura lieu du vendredi 19 décembre à 14h au dimanche 21 décembre à 19h.

La circulation sera interdite :

-Rue Lorois, dans le sens place du Martray-rue Leperdit, le vendredi, ainsi que le samedi jusqu'à 12h, puis dans les deux sens jusqu'à la fin du marché.

-Rue nationale, le dimanche

Le stationnement sera interdit, pendant toute la durée du marché, rues Lorois et Leperdit, sauf aux déballeurs, et rue nationale.

Information sur le lancement d'une étude relative à la signalétique directionnelle

La remise des offres est prévue le 21 novembre et le démarrage de l'étude mi décembre pour une durée de 12 semaines. Le plafond des travaux est fixé à 146 700 € HT.

**COMMISSION AFFAIRES GENERALES
MARDI 4 NOVEMBRE 2014
A 18 heures en salle du conseil**

CIMETIERES

Capacité des cimetières

En groupant les deux cimetières, nous avons environ 5000 concessions dont
4455 à Ravel
et 504 à Stival

Cimetière de Kerentré

3682 terrains concédés et 773 libres soit 17 %

Pas ou très peu de reprises des concessions jusqu'en 2009.

Inventaire des concessions échues et non renouvelées en 2009

(Les concessionnaires ou leur ayants droit disposent de deux ans à compter de l'échéance pour renouveler.)

Devant le grand nombre de concessions à reprendre, nous avons étaler ces reprises sur trois ans (en 2010 / 258, en 2011 / 243, en 2012 / 198) : au total 699 terrains repris sur 3 ans.

Depuis 2013, nous effectuons chaque année la reprise des concessions échues depuis 3 ans ou abandonnées par les familles. Cela revient à environ 30 concessions par an.

Comme chaque année il y a entre 20 et 30 achats de concessions, il y a un roulement constant

Columbarium

120 cases concédées à ce jour. Aucune reprise pour l'instant (les cases sont délivrées pour 15 ou 30 ans et les premières ont été délivrées en 1995. Aucune case arrivée à échéance). En 2012, extension du columbarium en 3 parties.

Aménagement au fur et à mesure 351 cases à terme

Chaque année entre 5 et 15 cases concédées. Sur un rythme de 15 par an, le columbarium peut répondre aux besoins pour les 14 prochaines années.

Cimetière de Stival

366 terrains concédés pour 138 libres

Depuis 3 ans, aucun achat de concession à Stival

Columbarium, 5 cases concédées et 2 libres.

Procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon

1

Sur les deux cimetières, il y en a environ 1600 concessions perpétuelles. D'après une première estimation des agents du cimetière, 800 ne seraient plus entretenues. Reprise possible à l'issue d'un délai de trois ans. C'est une procédure très formaliste basée sur l'état d'abandon de la concession.

Chaque année, depuis 2011, nous lançons une procédure. Elle vise 30 concessions par an. Les premières reprises pourraient avoir lieu en 2015.

Procédure se fait en collaboration avec le service du patrimoine – mise en valeur des monuments et du cimetière – nombreux édifices présentent un intérêt historique ou patrimonial.

1

Travaux réalisés en 2014

Ravel :

- le caveau destiné à recevoir les restes mortels des militaires inhumés dans les concessions de famille échues et non renouvelées. Cet ouvrage est appelé tombe de recoupement (reste la plaque commémorative à poser)
- taille des ifs pour permettre aux opérateurs funéraires de circuler lors des convois et lors des travaux

Travaux à venir

- les toilettes à Stival (accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et mise en conformité de la pente pour l'accessibilité)
- signalétique pour les piétons à Stival
- utilisation d'espaces libres pour la réinhumation des restes mortels des concessions perpétuelles en état d'abandon

Questions diverses

proposition des tarifs 2015 : + 2%